



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SANTÉ ET PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT



Arrêté préfectoral n° 2025-258-SPAE-220 du 15 septembre 2025 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins

Le Préfet du Haut-Rhin,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite ;

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 modifiée renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;

VU le décret du 12 juin 2025, publié au J.O. du 13 juin 2025, portant nomination de Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 30 juin 2025 ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2025 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-292-SPAE-338 du 18 octobre 2024 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ;

SUR proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin,

A R R E T E

Art. 1^{er}. – La liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude en application de l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime est fixée à l'annexe du présent arrêté.

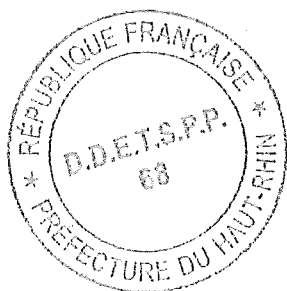
Art. 2. – L'arrêté préfectoral n° 2024-292-SPAE-338 du 18 octobre 2024 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, est abrogé.

Art 3. – La légalité de la présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible, sur le site www.telerecours.fr. Ce recours juridictionnel n'aura pas d'effet suspensif et devra être enregistré au greffe du tribunal au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de notification de la présente décision.

En cas de recours gracieux, la saisine de la juridiction devra intervenir avant un délai de deux mois à compter du rejet de ce recours. Pour calculer ce délai, il conviendra de tenir compte de la date de notification de la décision de rejet si celle-ci est explicite.

Art. 4. – Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement et les maires du département, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Colmar le 15 septembre 2025.



Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

Emmanuel GIROD

CIVIL	NOM	PRENOM	ADRESSE	C - P	VILLE	TELEPHONE	DIPLOME	LIEU DE LA FORMATION
Madame	DIETEMANN	Mélanie	4, rue de la Largue	68210	ALTENACH	06 75 82 99 79	Educatrice canine	AU DOMICILE DES PARTICULIERS ET SON DOMICILE
Madame	MOINE née FANTI	Bruna	14, rue de l'Il	68280	ANDOLSHEIM	06 77 04 35 05	Moniteur canin	A son domicile et dans la salle des associations à ANDOLSHEIM
Madame	HELLER	Françoise	4 rue du rail	68210	BALLERSDORF	06 74 22 65 77	Moniteur canin	Chemin rural Strungweg - 68210 BALLERSDORF
Monsieur	MULLER	Alain	30, rue de la chapelle	68730	BLOTZHEIM	06 08 68 52 13	Moniteur canin	CLUB CANIN DU SUNDGAU - Rue de l'aéroport - 68130 BLOTZHEIM
Monsieur	REYMOND	Francis	3, rue de Soultz	68540	BOLLWILLER	03 89 48 03 18	Educateur canin	Eglise Saint-Jean - Place Georges Bourgeois - PULVERSHEIM
Monsieur	EXEL	Marc	3 rue des piverts	68540	FELDKIRCH	06 70 48 12 34	Moniteur canin	CLUB CANIN DE FELDKIRCH - Rue des bois - 68540 FELDKIRCH
Madame	DECOTTIGNIES	Angarade	5, rue Paul Odent	68500	GUEBWILLER	06 88 98 21 65	Educatrice canine	ENTENTE CYNOPHILE DE LA VALLEE DE MUNSTER - Rue des jardins - 68230 WIHR AU VAL
Madame	CAMACHO née GEIGER	Rachel	21, rue basse	68250	GUNDOLSHEIM	06 83 18 39 70 (tél. du club canin)	Moniteur canin	SCBA TRAINING CLUB CANIN DE PFAFFENHEIM - Lieu-dit Issenbreitfeld - 68250 PFAFFENHEIM
Monsieur	WILLIG	Jean-Maurice	2, rue du réservoir	68440	HABSHEIM	03 89 44 42 45	Moniteur canin	Club d'éducation canine de Mulhouse-Brunstatt - Rue Arthur Ashe - 68350 BRUNSTATT
Madame	SCHRUTT	Laura	17, rue du chêne	68720	ILLFURTH	06 38 83 24 21	Educatrice canine	AU DOMICILE DES PARTICULIERS
Madame	SZABO	Marine	3, avenue de Lorraine	68040	INGERSHEIM	07 84 01 30 88	Educatrice canine	A SON DOMICILE
Monsieur	FILZ	Daniel	9, rue de Paris	68260	KINGERSHEIM	06 83 18 39 70	Moniteur canin	SCBA TRAINING CLUB CANIN DE PFAFFENHEIM - Lieu-dit Issenbreitfeld - 68250 PFAFFENHEIM

Monsieur	HOLL	Henri	42, rue des prés	68124	LOGELBACH - WINTZENHEIM	06 33 40 06 90	Moniteur canin	ENTENTE CYNOPHILE DE LA VALLEE DE MUNSTER - Rue des jardins - 68230 WIHR AU VAL
Monsieur	GEORGY	Michel	3 rue du baron de Coubertin	68140	LUTTENBACH	06 82 29 72 99	Moniteur canin	ENTENTE CYNOPHILE DE LA VALLEE DE MUNSTER - Rue des jardins - 68230 WIHR AU VAL
Madame	FOELLNER née LUTTRINGER	Nathalie	26, rue des Vosges	68210	MONTREUX-VIEUX	06 22 71 50 70	Moniteur canin	AU DOMICILE DES PARTICULIERS
Monsieur	HUMBERT	Yves	9, rue de la brume	68100	MULHOUSE	03 89 56 30 36 (tél du club canin)	Moniteur canin	CLUB CANIN D'ILLZACH - 68, rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH
Monsieur	GRIMM	Patrick	7, rue du vieil Armand	68840	PULVERSHEIM	03 89 48 09 20	Educateur canin	Eglise Saint-Jean - Place Georges Bourgeois - PULVERSHEIM
Madame	PARRA née KOCH	Patricia	11, rue de la forêt	68840	PULVERSHEIM	03 89 62 00 70 06 07 32 48 27	Moniteur canin	EDUCANI - Rue du général de Gaulle - 68270 RUELISHEIM
Monsieur	PARRA	David	11, rue de la forêt	68840	PULVERSHEIM	03 89 62 00 70 06 07 32 48 27	Moniteur canin	EDUCANI - Rue du général de Gaulle - 68270 RUELISHEIM
Monsieur	WERTH	Arsène	18, rue de l'Oberdorf	68210	RETZWILLER	03 89 25 09 79	Moniteur canin	CLUB CANIN D'ILLZACH - 68, rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH
Monsieur	LE LOUARN	Grégory	47, rue du 3 décembre	68150	RIBEAUVILLE	06 82 22 86 28	Educateur canin	AU DOMICILE DES PARTICULIERS
Monsieur	MARTIN	Edouard	92, route de Bâle	68127	SAINTE CROIX EN PLAINE	06 22 60 18 89	Educateur canin	AU DOMICILE DES PARTICULIERS ET DANS LES LOCAUX DE LA SPA DE COLMAR
Madame	BLAISON	Perrine	22, rue des petits champs	68390	SAUSHEIM	06 22 70 28 74	Educatrice canine	EXCLUSIVEMENT AU DOMICILE DES PARTICULIERS
Madame	DUCRET	Sylvie	22a, rue Adelschoffen	67300	SCHILTIGHEIM	03 88 83 37 87	Sapiteur au comportement canin et accompagnement des maîtres	EXCLUSIVEMENT AU DOMICILE DES PARTICULIERS
Monsieur	LAURENCOT	Jérôme	44 A, grand rue	68780	SENTHEIM	06 52 17 54 90	Educateur canin	AU DOMICILE DES PARTICULIERS

Monsieur	DECKER	Thierry	20c, rue Saint Georges	68360	SOULTZ	03 89 74 83 46	Educateur canin	CLUB CANIN DE FELDKIRCH - Rue des bois - 68540 FELDKIRCH
Monsieur	WALCH	Michel	20, rue du Maréchal De Lattre De Tassigny	68360	SOULTZ	06 62 70 13 69	Educateur canin	EXCLUSIVEMENT AU DOMICILE DES PARTICULIERS
Madame	TOMASI	Lara	22 A, rue du chêne	68850	STAFFELFELDEN	07 82 38 62 87	Educatrice canine	4, rue de la Hohmatten 68310 WITTELSHEIM
Madame	DECORSAIRE	Carole	17, rue du stade	68700	UFFHOLTZ	06 60 35 14 86	Educatrice canine	EXCLUSIVEMENT AU DOMICILE DES PARTICULIERS
Madame	DIDIERJEAN née HANRIOT	Catherine	7, rue du Stauffen	68230	WIHR AU VAL	06 14 82 10 22	Educateur canin	MAIRIE DE BALGAU (Salle Bleue) Locaux SPA COLMAR

Action "Zéro déchets dans la nature"

À partir de Economie - CC-SUNDGAU <economie@cc-sundgau.fr>

Date Mar 16/09/2025 15:45



 collectif-grandest.org

Membre du
Réseau
des
plateformes
de
l'économie
circulaire



Action "Zéro déchets dans la nature"

En lien avec la semaine européenne de réduction des déchets (22 au 30 novembre 2025), la Région Grand Est souhaite renforcer les opérations de **nettoyage sur sites naturels**. A cette fin, elle relance cet automne l'initiative [« Zéro déchets dans la Nature »](#) et invite tous les **Lycées, Associations, Communes, Entreprises, Espaces naturels du Grand Est qui le souhaitent à s'y associer** en mettant en place une action de collecte auprès des publics qu'ils côtoient.

Pour cela, **la Région invite à la mobilisation de tous les réseaux** : Lycées, Associations, Communes, Réserves, CEN et Parcs naturels, gestionnaires Natura2000, Entreprises, en leur proposant un **kit de collecte gratuit "clé en main"** comprenant paires de gants, pinces et sacs poubelles pour un **groupe jusqu'à 30 personnes**. Ces Kits pourront être retirés dans les 16 sites des Maisons de Région et conservés après l'opération. Le nombre de kits étant limité, **une réservation via ce formulaire et un engagement moral à réaliser l'action avant le 31 janvier 2026 sont demandés**. Un formulaire-bilan sera envoyé à la fin de l'opération.

Facile à mettre en œuvre, cette action est de nature à **favoriser la prise de conscience du problème des déchets chez les participants**. En l'organisant, vous permettrez à **vos participants de sensibiliser à leur tour les personnes** qu'ils croiseront et de susciter leur curiosité ; ils **contribueront à préserver leur environnement et leurs paysages**, même si ce geste leur semble modeste ; et surtout, **vous passerez avec eux un moment humain et convivial** dont tous se souviendront.

L'opération est prévue **d'octobre 2025 à fin janvier 2026**, période qui permet de moins déranger la faune sauvage et de faciliter le ramassage grâce à une végétation moins abondante.

Concrètement, la Région met à disposition de tous les réseaux concernés un **kit de nettoyage gratuit « Clé en main »** comprenant paires de gants, pinces et sacs poubelles pour un groupe **jusque 30 personnes**. Ces Kits pourront être retirés dans les 17 sites des Maisons de Région et conservés après l'opération. Le nombre de kits étant limité, **une [réservation par formulaire](#) et un engagement moral à réaliser l'action avant la fin d'année sont demandés**. Un formulaire-bilan sera envoyé à la fin de l'opération.

N'hésitez pas à vous lancer ou/et à faire circuler l'information à vos partenaires.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à ce projet et nous tenons à votre disposition pour toute précision. Les questions peuvent être adressées à : kitsnature@grandest.fr

Bien à vous. L'équipe de la Région en charge du projet

Guide et ressources documentaires pour construire son action sur mesure :

- [Guide pour organiser un ramassage de déchets](#)
- [Guide animations sur les emballages](#)
- [ARTE – Le Dessous des Cartes – Un monde de déchets](#)
- [Ressource ADEME sur les déchets ménagers](#)
- [Outils pédagogiques France Nature Environnement](#)
- [ADEME Le paradoxe du plastique en 10 questions](#)